

Jeunesse solidaire en Méditerranée :

Des initiatives citoyennes pour favoriser l'insertion des jeunes

**APPEL À
PROJETS
2022 MAROC**

DATE LIMITE DE RÉCEPTION
DES DOSSIERS DE DEMANDE
DE SUBVENTION:
8 JUIN 2022

Contexte

Convaincue de la nécessité de favoriser la cohésion sociale et le dialogue dans l'espace méditerranéen, la Fondation de France a mis en place, dès 2007, le programme « Méditerranée, d'une rive à l'autre », à travers lequel elle poursuit 3 objectifs : accompagner la structuration de la société civile au Maghreb et soutenir les échanges et la coopération entre les deux rives ; favoriser l'inclusion sociale et économique des plus vulnérables, notamment des jeunes ; encourager les dynamiques culturelles et citoyennes.

Dans ce cadre, au cours de ces douze dernières années, la Fondation de France a notamment soutenu plus de 400 projets portés par des associations algériennes, marocaines et tunisiennes, actives dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La Fondation de France poursuit son action en faveur de la rive sud de la Méditerranée, confrontée à des problématiques telles que la montée du chômage, l'exclusion sociale, les tentations de repli sur soi ou les crispations identitaires, problématiques qui touchent en premier lieu sa jeunesse.

Depuis 2018, la Fondation de France met l'accent sur l'esprit d'initiative et les actions proposées et réalisées par les jeunes : à travers cet appel à projets, déployé au Maroc avec son partenaire local Migrations & Développement, elle souhaite ainsi accompagner l'émergence et la consolidation des démarches associatives qui permettent aux jeunes de s'investir et de s'exprimer à travers la réalisation de projets collectifs au sein de leurs territoires, vecteurs de changement positif pour eux-mêmes et plus largement pour la communauté.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse aux associations marocaines situées dans les localités rurales, enregistrées légalement depuis plus d'un an, et agissant dans la région de Souss-Massa, ayant déjà engagé des actions de terrain.

Les associations doivent impérativement avoir leur siège social dans les zones rurales de cette région pour pouvoir candidater.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Sous réserve que les jeunes (18/30 ans) soient à l'initiative de la proposition, et actifs dans la mise en œuvre des projets qui les concernent, les initiatives retenues pourront répondre à l'une et/ou l'autre des priorités suivantes :

Axe 1 - Utilité sociale et valorisation du territoire

Projets répondant à des besoins sociaux, culturels, ou environnementaux du territoire, s'appuyant sur les ressources locales, et prometteurs en matière d'emploi pour les jeunes, menés dans une démarche résolument solidaire.

Axe 2 - Ouverture culturelle et engagement citoyen

Projets favorisant la participation, le dialogue, l'expression et la prise en compte de la parole des jeunes dans le débat public ainsi que le développement de l'esprit critique. Ces projets pourront comprendre des actions liées aux médias et à l'environnement numérique (production, diffusion, accès et compréhension de l'information et de l'image).

Critères de sélection

Les projets candidats seront étudiés au regard des critères suivants :

- implication effective des jeunes à tous les stades du projet, de l'idée initiale à la mise en œuvre et à l'évaluation ;
- pertinence, cohérence et faisabilité du projet ;
- ancrage territorial et mobilisation effective des acteurs associatifs, publics et/ou privés sur le territoire ;

- démarche partenariale et de coopération :
 - partenariat effectif avec les collectivités locales et/ou les acteurs privés sur le territoire ;
 - volonté avérée d'initier, de développer ou de consolider des partenariats au niveau local et/ou national, maghrébin, euro-méditerranéen ;

- inscription du projet dans la durée : réflexion sur le modèle économique et sur la viabilité du projet au-delà du financement ;

- présence de co-financements publics et/ou privés et apports (contribution en nature, auto-financement, valorisation en bénévolat, etc.) à hauteur de 20% minimum du montant total du budget ;

- mixité : les projets devront nécessairement s'adresser à un public mixte et permettre notamment aux jeunes femmes de prendre une part active aux activités envisagées.

Une **attention particulière** sera portée aux projets faisant état d'une **réelle démarche partenariale et de coopération** : ancrage local du projet avec mobilisation des différents acteurs du territoire (associatifs, publics, privés, au niveau local et/ou national) ; pertinence de ces coopérations : complémentarité, synergies entre les activités, transfert de compétences, couverture territoriale élargie, diversification du public bénéficiaire, etc.

Ne seront pas retenus :

- les projets individuels, les projets à seul but lucratif ;
- les projets visant les zones urbaines ;
- les projets portés par des associations ayant déjà bénéficié d'une subvention de la Fondation de France depuis 2018 ;
- les projets axés uniquement sur des formations sans actions concrètes réalisées par les jeunes bénéficiaires ;
- les actions de jumelage, les activités en milieu scolaire, les voyages d'étude, les chantiers de jeunes ;
- les activités ponctuelles et événementielles sans visée de long terme ;
- les projets à caractère humanitaire (dons alimentaires et autres) ;
- les demandes visant uniquement le fonctionnement récurrent de l'organisation (ex : salaires, loyers, etc), sans mise en place d'un projet.

Exemples de projets soutenus

Association Forum Anfass pour la culture et l'art (Ouled Teima) :

Le projet vise, à travers des ateliers artistiques et d'entrepreneuriat culturel, à renforcer les capacités d'expression et d'influence de jeunes artistes afin de les encourager à créer des petites entreprises culturelles.

Association des Techniciens Secteur Bâtiment et Travaux Tiznit :

Le projet entend renforcer les compétences techniques et l'esprit de volontariat d'un groupe de jeunes techniciens en BTP par le biais de formations ciblées et la réalisation d'études et de travaux bénévoles au sein du Douar Assaka (province de

Tiznit) au profit des acteurs associatifs locaux.

Modalités de soutien

La Fondation de France soutient le démarrage de projets de terrain et leur développement, mais également la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, et des connaissances issues de ces expériences, via deux modalités de soutien :

- Une subvention dite « d'amorçage » : pour les associations récentes ou de petite taille, qui démarrent leur action ou qui portent un premier projet : le montant du soutien sollicité sera de 130 000 Dirhams maximum et la durée du projet n'excédera pas 12 mois.
- Une subvention de consolidation : pour les associations plus expérimentées, qui consolident leur action à travers un projet nouveau ou en développement, le montant du soutien sollicité pourra être de l'ordre de 160 000 à 320 000 Dirhams pour une durée de 18 mois maximum.

Outre le soutien financier, les associations retenues dans le cadre de cet appel à projets bénéficieront, pendant la phase de mise en œuvre de leur projet, d'un accompagnement systématique, individuel et collectif, et d'échanges avec d'autres porteurs de projet ayant une proximité thématique et/ou géographique.

Comment répondre ?

L'appel à idées est téléchargeable sur le site de la Fondation de France et sur le site de Migrations & Développement : <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/maroc> <https://www.migdev.org/>

Il doit obligatoirement être complété sous le format proposé, sans aucune modification de forme du fichier.

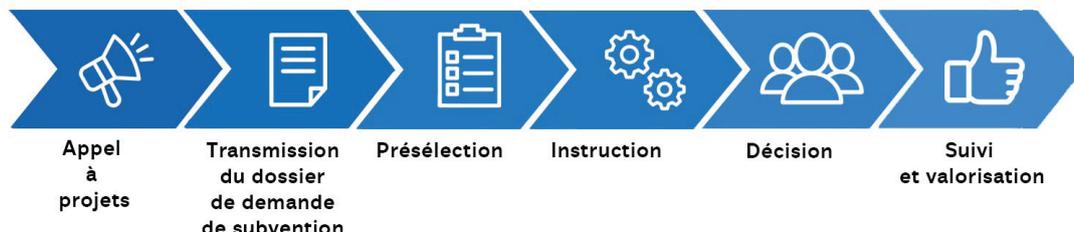
Ce dossier complet, dûment rempli et accompagné des annexes, doit être transmis au correspondant local de la Fondation de France : Migrations & Développement, avant le 8 juin 2022 par email, à l'adresse suivante : fdf.med.maroc@gmail.com Toute question relative à cet appel à projets doit être posée par email.

La date limite pour soumettre une demande de subvention est fixée au 8 juin 2022.

Une présélection sera effectuée par un jury fin juin 2022. Une formation de plusieurs jours sera organisée début juillet pour les associations présélectionnées afin de les accompagner dans la conception et la rédaction de leurs projets. À l'issue de la formation, les associations seront invitées à compléter un dossier de demande de subvention à retourner avant le **25 juillet 2022**.

Les dossiers seront instruits par des équipes mandatées par la Fondation de France entre août et octobre 2022. Une sélection finale sera effectuée fin octobre 2022.

Toutes les décisions (présélection et sélection finale) seront notifiées par écrit aux associations. Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.



NOTRE CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de participer à l'effort collectif dans le cadre de l'Agenda 2030, la Fondation de France mesure désormais sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) dans tous les projets qu'elle finance. Lutter contre la pauvreté, améliorer la nutrition, promouvoir l'agriculture durable, assurer à tous une éducation de qualité, préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, maritimes... Énoncés par l'ONU en 2015, les 17 Objectifs de

développement durable, qui relèvent tous de l'intérêt général, sont au cœur des missions de la Fondation de France. Tout porteur de projet désirant déposer un projet dans le cadre de l'un des programmes de la Fondation de France se verra demander à quels ODD son projet contribue. Il est possible de choisir quatre objectifs, un obligatoire et trois facultatifs.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org), rubrique *Nous connaître / ODD: nos engagements*.

Fondation de France

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
🐦 in @ f
[fondationdefrance.org](https://www.fondationdefrance.org)

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 945 fondations abritées soutiennent chaque année près de 11 000 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.